

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-cinq novembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune de VENSAC, dûment convoqué, se réunit en session ordinaire, à
la salle du conseil municipal de VENSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PIQUEMAL,
Maire.

Nombre de Conseillers en exercice	:	15
Nombre de Conseillers présents	:	15
Nombre de Conseillers votants	:	15
Date de convocation du Conseil Municipal	:	18 novembre 2024

PRÉSENTS : Jean-Luc PIQUEMAL, Liliane DUBOIS, Patrice LIENARD, Jean-Pierre LIES,
Christian VAUBAN, Régis LUCENET, Anais FIGEROU, Josie LABOY, Patrice
LAPEYRE, Gilbert LEGRAND, Françoise PIQUEMAL, Florence RENOM, Danielle
ROBIN, Marie-Dominique SAINT-MARTIN, Patrick SOURDOULAUD

ABSENT(S)-EXCUSÉ(S) :

REPRESENTE(S) :

ABSENT(S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Pierre LIES

DE 068 2024 -

Objet : AVIS SUR LA DEMANDE DE CONCESSION D'UTILISATION DU DOMAINE
PUBLIC MARITIME A SOULAC SUR MER

Le Maire expose la demande d'avis de la DDTM sur la demande de concession
d'utilisation du domaine public maritime, en dehors des ports, afin de créer, d'exploiter
et d'entretenir, pour 30 ans, un ouvrage de protection et d'enrochement de type "digue"
reliant l'actuelle digue dite "de l'amélie" à l'ouvrage de protection situé au droit du
camping "SANDAYA" à Soulac sur mer (Au Sud de l'Amélie).

Le Conseil estime que, d'une part outre la dépense conséquente de telles digues,
l'érosion est accentuée au Nord et au Sud de ces ouvrages, ce qui ne va rien arranger
dans le secteur et d'autre part, il s'agit de protéger un bien privé qui a une possibilité de
recul.

De plus, il serait temps que l'on arrête de construire entre Soulac sur Mer et l'Amélie car
depuis ces 20 dernières années, malgré l'érosion galopante, de nombreux permis ont
été délivrés et les maisons seront en danger à plus ou moins long terme.

	Pour :	0
Vote	Contre :	9
	Abstention(s) :	6

Rendu exécutoire le lundi 25 novembre 2024
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents,

Le secrétaire de séance,

Jean-Pierre LIES



le 26 novembre 2024

Maire.

Accusé de réception en préfecture
033-213305410-20241125-99_DE682024-DE
Date de télétransmission : 26/11/2024
Date de réception préfecture : 26/11/2024